ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

VISANT À PROTÉGER LES LOGEMENTS CONTRE L'OCCUPATION ILLICITE - (/ N TO	401
VINANT A PROTECTER LENTOCTEMENTACONTRET OCCUPATION ITTICLES - (11/1	491
VISITIVE AT ROTEOTH CLED ECOLUMNIA CONTRE E OCCUPATION IELECTE	(T.4	エフェ

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 52

présenté par M. Kasbarian

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« pour occuper »,

les mots:

« d'occupation d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.